



MINISTÈRE DES ARMÉES

**HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES PERCY
POLE MEDEVAC**

Service de PSYCHIATRIE

Secrétariat d'hospitalisation et consultations : 01 41 46 62 91/64 25 Fax : 01 41 46 64 22

Chef de service : Médecin en chef M-D COLAS

**Adjoints : Médecin en chef D. DASCALESCU - Médecin en chef M. BOUSSAUD - Médecin principal A.PRESSE
Médecin principal S. CANCLAUD**

Chef de clinique : Médecin lieutenant A. DAVID

Internes : Médecin lieutenant S. ANNETTE - I.H. A. BELLIS

LETTRE DE LIAISON

Clamart le 29/03/2018
N° 502 / HIA PERCY / PSY /

**Monsieur GUEDON Gérard , né le
hospitalisé du 19/03/2018 au 29/03/2018**

Médecin référent du service : Dr ANNETTE Sophie

Lettre rédigée par : IHA ANNETTE Sophie

Lettre validée par : BOUSSAUD MARIE

Médecin traitant :

Personne à prévenir : Oui/Non

Personne de confiance : Oui/Non

Militaire

Grade : Adjudant-chef

Unité : BA 107 -Villacoublay

Profession : détaché auprès de l'organisation
emploi auprès de la direction enquête
événement aérien

MOTIF D'HOSPITALISATION ET HISTOIRE DES TROUBLES

Patient hospitalisé pour prise en charge d'une recrudescence anxieuse majeure.

Les troubles évoluent depuis 2015 dans un contexte selon le patient de conflit professionnel avec son chef. En 2015, Monsieur GUEDON évoque une mauvaise notation écrite par son chef. Il présente une symptomatologie dépressive qui nécessite un arrêt maladie d'un mois. Le patient amorce un suivi psychiatrique à l'hôpital PERCY avec l'IHA DAVID mais l'arrête au bout de 2 séances. Il entame des démarches de recours concernant cette procédure de notation. Suite à cet événement le patient décrit une dégradation de ses relations de travail avec son chef. Il décrit ainsi un sentiment d'"acharnement", un discours dévalorisant et une pression permanente de son chef. Cette situation l'aurait, explique t-il, alors amené à suspendre les démarches de recours en octobre 2015. Monsieur GUEDON rapporte la persistance d'un climat conflictuel sur son lieu de travail. Il développe progressivement un fléchissement thymique avec une perte de confiance en lui, des troubles du sommeil et une prise de 20 kg en 1 an et demi.

Le 23/03/17, le patient dit avoir reçu un mail de son chef qui, pour le patient, discréditerait l'enquête qu'il mène avec ses collègues et questionnerait ses compétences. Il exprime avoir été atteint dans son "honneur, "son intégrité". Il a présenté un effondrement dépressif sur son lieu de travail avec l'émergence d'idées suicidaires. Sur les conseils de ses collègues et à sa demande le patient se présente au SAU de l'HIA PERCY en demande d'aide pour une prise en charge. Il bénéficie d'une hospitalisation dans le service du 23/03/17 au 07/04/17, ce qui permet une atténuation des troubles et une prise de distance partielle avec ses difficultés professionnelles. Le suivi est poursuivi en ambulatoire.

Fin octobre 2017, il présente un nouvel épisode de recrudescence anxieuse, pour lequel il est hospitalisé en psychiatrie à l'hôpital Tenon. Quelques jours après sa sortie, son état se serait à nouveau dégradé et aurait nécessité son hospitalisation sur son secteur à l'hôpital Charcot. En janvier 2018, il est de nouveau hospitalisé quelques jours à l'hôpital Tenon dans le cadre d'hospitalisations séquentielles.

Plusieurs traitements sont essayés à visée anxiolytique et anti-impulsive : Aripiprazole, Risperidone, arrêtés pour mauvaise tolérance selon le patient.

Concernant l'épisode actuel, Monsieur GUEDON rapporte que sa hiérarchie aurait cherché à lui faire signer, "de façon détournée" selon ses propos, une punition concernant une vidéo qu'il aurait publiée sur internet, et vis-à-vis de laquelle il dit qu'une transgression du devoir de réserve injustifiée lui aurait été reproché. Il présente dans ce contexte une recrudescence anxieuse majeure qui l'amène en consulter à l'antenne médicale puis à être adressé en urgence pour une évaluation psychiatrique.